

Titre de la recherche	Analyse pluridimensionnelle de l'accident du travail
Requérant principal et site	Jean-Pierre Tabin, Haute école de travail social et de la santé, Lausanne
Co-requérants-es et sites	Dolores Angela Castelli Dransart, Haute école de travail social, Givisiez Claudio Bolzman, Haute école genevoise de travail social, Genève Geneviève Pasche, HEVs, Domaine santé-social, Sion
Collaborateurs-trices et institution	Probst Isabelle, Haute école de travail social et de la santé, Lausanne Waardenburg George, Haute école de travail social et de la santé, Lausanne
Institutions partenaires	Clinique romande de réadaptation de la Suva (Sion) Syndicats UNIA (régions Fribourg, Vaud et Valais) Syna (région Fribourg) Centre de contact Suisses-Immigrés (Genève)
Financement	FNS DORE : DORE 13DPD3-114087 Complément financier des quatre réseaux de compétences de la HES-SO, domaines santé-social : <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'études de la diversité culturelle et de la citoyenneté dans les domaines de la santé et du social (CEDIC) • Réseau d'étude des zones frontalières (confins) entre la santé et le social (RECSS) • Réseau d'études appliquées des pratiques de santé, de réadaptation-réinsertion (Ré-Sa-R) • Réseau d'études appliquées en politiques sociales, familiales et de la santé (REA)
Début	1 ^{er} mai 2007
Recherche terminée (date)	30 mars 2010
Mots-clés	accident du travail - trajectoire - réinsertion sociale et professionnelle - réadaptation - assurances sociales
Zone géographique concernée par la recherche	Suisse romande
Population	Victimes, institutions, professionnels et familles concernés par des accidents professionnels
Résumé	<p>Le projet avait pour ambition de comprendre les parcours des victimes d'accident du travail.</p> <p>Les résultats indiquent d'abord l'importance de la définition sociale de l'« accident du travail » sur sa reconnaissance et sur les parcours. Quantité d'atteintes à la santé causées par l'emploi ne sont pas reconnues comme telles, et la définition même de l'emploi exclut en outre de la reconnaissance comme accident du travail nombre d'atteintes à la santé, ce qui donne à cette catégorie un caractère nettement sexué et rend largement invisibles socialement les atteintes à la santé que subissent les femmes dans leurs activités de travail. La définition sociale de l'accident et la reconnaissance de ses conséquences influent également fortement sur l'action des professionnel-le-s de la santé vis-à-vis des victimes.</p> <p>Cette recherche a ensuite montré que l'accident du travail ne se produit pas au hasard ou par malchance, mais que les accidents du travail sont prévisibles et qu'ils se reproduisent avec une impressionnante constance statistique. Ils sont explicables non seulement par la profession exercée, le statut d'emploi occupé</p>

	<p>et les conditions de travail, mais plus fondamentalement par la position dans l'espace social et les dispositions des personnes à qui ils arrivent. Ceci explique que les personnes ayant récemment migré ou ayant un statut de séjour problématique en Suisse soient davantage touchées que les autres. Malgré cette récurrence des accidents, les victimes n'en imputent guère la responsabilité aux employeurs (ou aux conditions de travail) : les récriminations portent sur le système de sécurité sociale (LAA ; AI ; etc.) lorsqu'il dénie des droits à des prestations jugées légitimes. En ce sens, le système de sécurité sociale joue parfaitement le rôle pour lequel il a été conçu : une médiation entre capital et travail.</p> <p>Cette recherche a également pu établir que si l'accident du travail peut bien mettre en question la capacité d'une personne de continuer à jouer le rôle social qu'elle jouait antérieurement et de ce fait remettre en question son identité, on ne peut en rester à une description aussi simple des conséquences de l'accident professionnel. Le problème est en premier lieu factuel : il n'y a pas toujours <i>un</i> accident identifiable, mais <i>des</i> accidents et <i>des</i> maladies qui se succèdent et qui ont des conséquences qui se conjuguent. En second lieu, cette représentation tend à occulter que les parcours s'inscrivent toujours dans une biographie, en d'autres termes que les différentes formes de capitaux (sociaux, économique, etc.) que possède une personne influent sur son parcours: le champ des possibles est toujours limité, avant comme après l'événement - ou les événements - qui ont porté atteinte à la santé et à la capacité d'emploi. Autrement dit, il ne suffit pas de considérer les capitaux de la personne après son accident, il faut aussi considérer son parcours dans l'espace social avant l'accident.</p> <p>Enfin, examinant de plus près la réinsertion des victimes, cette recherche a pu montrer que sa possibilité exige souvent de la part des victimes le fait d'accepter de vivre avec des douleurs, des handicaps ou des incapacités. En ce sens, le prix de la réinsertion, tel qu'il a pu être établi dans les situations analysées, est très élevé.</p>
<p>Productions en lien avec la recherche</p>	<p>Interventions dans des colloques :</p> <p>Bolzman, C. (2009). <i>La reconnaissance de l'accident du travail: une question interculturelle ?</i> XIIe congrès de l'Association pour la recherche interculturelle (ARIC) , «Dialogues interculturels: décoloniser le savoir et le pouvoir ». Florianopolis, 29.6-3.7.2009.</p> <p>Pasche, G., Castelli Dransart, D. A. (2010). <i>Traitement assurantiel des accidents professionnels: une sante aux dimensions restreintes et un positionnement d'acteur contraste.</i> Conférence Suisse de Santé Publique 2010, Santé et Responsabilité Sociale, Nottwil, 9-10.9.2010.</p> <p>Probst, I., Waardenburg, G. (2008). <i>L'accident du travail, révélateur d'inégalités sociale.</i> Société suisse d'histoire économique et sociale. Journée annuelle 2008, «La production d'inégalités », Lausanne, 23-24.05.2008.</p> <p>Probst, I. (2008). <i>Les conséquences des accidents du travail: une analyse en termes de trajectoires.</i> Association Internationale des Sociologues de Langue Française. Congrès 2008, « être en société, lien social à l'épreuve des cultures », GT 19 - Sociologie clinique, Istanbul, 7-11.7.2008.</p> <p>Probst, I., Waardenburg, G. (2009). <i>L'accident du travail: un abus?</i> Comités de recherche «Problèmes sociaux» et «Sociologie économique» de la Société</p>

suisse de sociologie (SSS) et de l'Association suisse de politique sociale (ASPS), « La question de « l'abus » dans l'économie, la politique et la société. Réalités, fictions et réponses socio-politiques », Fribourg, 15-16.1.2009.

Tabin, J.-P. (2009). *L'identité blessée? Parcours de vie de personnes accidentées*. Congrès de la Société suisse de sociologie, « Identité et transformation des modes de vie ». Atelier: «Trajectoires de vie et identité ». Genève, 7-9.9.2009.

Tabin, J.-P., Probst, I. (2009). *L'accident du travail: une atteinte à la santé comme une autre?* Colloque international «Le travail a quel prix ». Lausanne, 6.11.2009.

Tabin, J.-P. (2009). *Le travail à quel prix? Les atteintes à la santé dues à l'emploi*. Congrès du CR 30 de l'Association Internationale des sociologues de langue française, Pauvreté de la Globalisation, Globalisation de la Pauvreté, Lisbonne, 35.12.2009.

Tabin, J.-P., Probst, I. (2010). *Les atteintes à la santé dues travail comme exemple du déni de la production sexuée de la pauvreté*. 2e Congrès international de la Société suisse de travail social (SSTS), Genève, 21-23.3.2010.

Tabin, J.-P. (2010). *L'inégale réparation des risques en société: l'exemple de l'accident du travail*. Assises de l'immigration, L'intégration des personnes immigrées sur le marché du travail, Moudon, 29.5.2010.

Tabin, J.-P., Castelli Dransart D. A., Bolzman, C., Pasche, G., Probst, I., Waardenburg, (2010). « The work accident : a multidimensional analysis ». Rapport de recherche déposé dans les 4 RCSO le 31 mars 2010.

Tabin, J.-P. (2010). *Des déclassements sociaux à géométrie variable: l'impact des accidents du travail sur les parcours de vie*. Colloque de l' Université du Maine (France), Parcours sociaux entre nouvelles contraintes et affirmation du sujet, communication dans l'axe I du colloque (Les parcours à l'épreuve de la crise), Le Mans, 17, 18 et 19.11.2010.

Tabin, J.-P. (2010). *Le caractère sexué de la reconnaissance sociale des risques du travail*. Colloque Actuel Marx 2010, atelier Emploi, le genre du risque et les risques du genre, Paris, 22-25.9.2010.

Waardenburg, G. (2008). *The impact of social inequalities and economic developments on workplace « accidents» and accident insurance in Switzerland*. International Sociological Association's Research Committee on Economy and Society, «Inequality Beyond Globalization: Economic Changes and the Dynamics of Inequality», Neuchâtel, 26-28.06.2008.

Waardenburg, G. (2008). *Ethos du travail et accidents professionnels : quelles imbrications?* Association Internationale des Sociologues de Langue Française. Congrès 2008, « Etre en société, le lien social à l'épreuve des cultures », CR15 - Sociologie du travail, Istanbul, 7-11.7.2008.

Waardenburg, G. (2009). *La réparation des atteintes à la santé dues au travail: un processus paradoxal*. Société Internationale de Psychologie Critique de la Santé, 6^e Colloque biennal, «Pensée Critique en Psychologie de la Santé», Lausanne, 08-11.07.2009.

Waardenburg, G. (2009). *Un seul grand intégrateur? Représentations de l'emploi dans les classes populaires après un accident professionnel*. Congrès de la Société suisse de sociologie, « Identité et transformation des modes de vie ». Atelier: « Retour sur la condition populaire contemporaine :

classe et habitus clives », Genève, 79.9.2009.

Publications :

Tabin, J.-P., Probst, I. & Waardenburg, G. (2008). « Accidents du travail: la régularité de l'improbable. » *Interrogations, revue pluridisciplinaire des sciences de l'homme et de la société*, 6, <http://www.revue-interrogations.org/article.php?article=131>

Tabin, J.-P. (2009). « L'accident du travail: une fatalité ? » *Services publics, Journal du syndicat suisse des services publics* (90/17), 5. Disponible sur: www.reiso.org

Tabin, J.-P., Probst, I. & Waardenburg, G. (2010). « Penser l'accident du travail. » In Th. David, V. Groebner, J. M. Schaufelbuehl & B. Studer (Eds), *Die Produktion von Ungleichheiten / La production des inégalités*. Zurich: Chronos (pp. 121-130).

Tabin, J.-P., Probst, I. & Waardenburg, G., (submitted). Accidents du travail et parcours d'accidentés en Suisse. In V. Daubas-Letourneux, N. Frigul, P. Jobin & A. Thebaud-Mony (Eds), *Santé au travail, de quoi parle-t-on ? Approches critiques de la production de connaissance en santé au travail. Comparaisons internationales*. Paris: La Découverte.

Daubas-Letourneux, V., Tabin, J.-P., Probst, I. & Waardenburg, G., (submitted). « Les accidents du travail: une catégorie sans équivoque en santé au travail? Regard comparé franco-suisse sur l'opacité sociale produite par la catégorie médico-légale «accident du travail ». » In V. Daubas-Letourneux, N. Frigul, P. Jobin & A. Thebaud-Mony (Eds), *Santé au travail, de quoi parle-t-on ? Approches critiques de la production de connaissance en santé au travail. Comparaisons internationales*. Paris: La Découverte.